

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

3 – Domaine et patrimoine

OBJET

N°2024-49

**Mise à disposition de
locaux**

**Conférence Espace
Louis Simon**

5 novembre 2024

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention joint ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux de l'Espace Louis Simon sis 10 rue du Châtelet - 74240 Gaillard ;

Considérant le souhaite de faire intervenir M. Jean-Philippe EPRON au côté de quatre autres intervenants pour une conférence dans le cadre la saison culturelle de la ville, le mardi 5 novembre 2024, à l'Espace Louis Simon ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition de M. Jean-Philippe EPRON la salle de spectacle située à l'Espace Louis Simon à Gaillard le mardi 5 novembre 2024.

ARTICLE 2 – De signer une convention pour la conférence avec M. Jean-Philippe EPRON et pour l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture:

de sa mise en ligne le :

15/05/2024

de sa notification le :

Fait à Gaillard, le 14 mai 2024

Le Maire,
Antoine BLOUIN

